

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 98 du 12 mai 2021, 14h00

En visioconférence

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 3 juin 2021**

**Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation**

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Sophie CHAUVET, Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD (absente), Emilie CARRETIER, Sophie DE CACQUERAY, Sébastien FOURNIER, Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

**Collège des Usagers :**

Tom BLANCHARD, Jade BUSCA (pouvoir), Quentin GUILLEU, Baptiste LEFEVRE, Fabio MICHEL, Aurélie TANGUY, Maxime TIRADO (pouvoir), Baptiste TROPINI (pouvoir).

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Catherine AVILES, Béatrice DELORGE, Alphonse GIORGI (absent), Priscilla PUIG.

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

**Membres en exercice : 39**

**Quorum : 20**

**Nombre de présents ou représentés : 25**

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence BERNARD, Patrice BONNET, Caroline BULGARELLI, Fanny CLAIN, Estelle CHABERT, Pascale DE PADUA, Bertrand DEVOUARD, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Marc GEORGELIN, Annie GUILLERM, Marie-Laure HOANG, Stéphane HONORE, Hervé JUVENAL LAMBERT, Jean-Louis MORO, Danièle MOURGUIART, Nathalie PARQUIER, Christine PENY, Patricia REDON, Anne RIBAUD, Anaïs de SAINT JONSSON, Franck TORRE, Eric VALERIO.

**ORDRE DU JOUR :**

**I. ACTUALITES**

**II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

- PV de la séance du 8 avril 2021

**III. PRESENTATIONS**

- Bilan des salons virtuels étudiants : 2020/2021

**IV. FORMATION/PEDAGOGIE**

1. Modifications des modalités de contrôle des connaissances par les composantes pour 2020/2021 : mesures Covid-19 semestre pair (information)
2. Calendriers universitaires des composantes pour 2021/2022
3. Modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 : vague 6
4. Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2021/2022 : vague 3

5. Capacités d'accueil en master 1 pour 2021/2022 : hors vague
6. Modification du cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP)
7. Demande d'accréditation hors vague : DEUST « préparateur/technicien en pharmacie »

## V. VIE ETUDIANTE

FSDIE : projets

## VI. QUESTIONS DIVERSES



**Le VP Formation** ouvre la séance à 14h05. Lors de cette séance en visioconférence, les membres élus de la CFVU utiliseront l'application Wooclap pour procéder aux votes. Il annonce que le point relatif au DEUST sera abordé à la suite des actualités afin de permettre au porteur de projet d'intervenir.



### I- ACTUALITES

#### 1) – AMU : deux nouveaux labels 2021

- **Appel à projets (AAP) « Campus connectés » : troisième et dernière vague de l'action Territoires d'Innovation Pédagogique**

Ce projet porté par une collectivité territoriale et une université partenaire, en lien avec le Rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, tend à positionner des campus de l'enseignement supérieur dans les territoires enclavés pour des apprenants qui souhaitent poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante. Ces tiers-lieux de l'enseignement supérieur ont également vocation à être des vecteurs du lien social.

Lors de la vague 2 de l'AAP, un premier tiers-lieu a été installé dans l'académie d'Aix-Marseille sur le site de Digne les Bains. **Le VP Formation** explique que ce campus peut accueillir une trentaine d'étudiants en formation à distance, avec la présence de tuteurs qui assureront l'accompagnement de proximité. Ces campus sont des leviers pour le développement économique territorial.

Il annonce qu'au terme de cette dernière vague de l'AAP, les campus connectés des villes d'Arles et Salon de Provence ont été labellisés pour un lancement à la rentrée 2021. Les 25 millions d'euros sont répartis sous forme de subventions vers les quatre-vingt-neuf campus sélectionnés sur l'ensemble du territoire français.

- **Appel à manifestation d'intérêts (AMI) : Talents du service public**

Dans le cadre de la transformation de la fonction publique, 1700 places de classes prépa seront ouvertes entre les rentrées 2021 et 2022 dans des universités, des instituts d'études politiques, des CPAG ou IPAG (centres / instituts de préparation à l'administration). Ces nouvelles classes sont destinées aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, titulaires d'une licence ou d'un master, qui souhaitent préparer les grands concours de la fonction publique. Soixante-quatorze structures réparties sur toute la France ont été labellisées.

L'IMPGT est lauréate de cet AMI pour AMU et le financement attribué pour ces deux années s'élève à 6 500€ par place ouverte. L'IEP d'Aix-en-Provence ouvrira également une filière. **Le VP Formation** indique que l'objectif est de permettre une mixité dans la haute fonction publique et de répartir les talents, car actuellement 90% environ des lauréats sont issus de l'Ile de France. L'IMPGT va collaborer avec le service de formation continue pour les stagiaires qui souhaiteraient se réorienter vers la fonction publique. La FDSP sera également associée à l'ouverture d'une classe prépa à terme.

#### 2) - Certification en langue

**Le VP Formation** annonce que le MESRI a dénoncé le contrat que l'Etat a passé avec l'entreprise « PeopleCert » pour la certification du niveau en langue anglaise des étudiants inscrits en licence, licence professionnelle et DUT/BUT. **Le VP Formation** indique que le prestataire imposait sur un même lieu et sur une même journée l'organisation de l'ensemble des certifications de l'établissement.

L'obligation de la certification reste maintenue, en conséquence il appartient aux universités d'organiser la passation de ce test dès l'année universitaire 2021/2022. AMU reste attentive à ce que cette autonomie se traduise par un transfert de moyens, car initialement le MESRI assurait le financement de l'entreprise lauréate du marché public. **M. Garcenot**, chargé de mission en langues, dresse actuellement un état des lieux des besoins en certification par composante.

**M. Leoncini** demande de quelle marge de manœuvre dispose l'établissement pour choisir un prestataire. **Le VP Formation** explique que réglementairement la certification doit être délivrée par un organisme extérieur, et qu'AMU pourra établir une sélection dans la limite des subventions qui lui seront attribuées.

#### 3) - Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Dans le cadre du renouvellement du collège étudiant au CNESER, un scrutin national est organisé par le MESRI du 7 juin au 18 juin 2021 selon des modalités de vote par correspondance. **Le VP Formation** rappelle que seuls les grands électeurs étudiants sont appelés à voter. Il s'agit à AMU des étudiants élus et de leurs suppléants dans les trois conseils centraux (CA, CFVU, CR). Les bulletins de vote seront envoyés à domicile. 11 sièges de représentants étudiants sont à pourvoir (11 titulaires et 11 suppléants) pour un mandat de 2 ans. **Le VP Formation** rappelle l'importance du principe de participation dans les instances, et enjoint les étudiants élus à participer à ces élections indirectes. La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelle (DAJI) est à leur disposition pour toute information.

## II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL

**M. Leoncini** demande que son intervention sur l'exemple d'une entreprise qui développe son propre logiciel libre et le diffuse soit explicité.

**Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## III- PRESENTATION

### 1) - Bilan des salons virtuels : 2020/2021

**Le VP Formation** invite Mme Ribaud, Vice-Présidente Orientation et Insertion Professionnelle (SUIO), à présenter le bilan des salons, pour les lycéens et étudiants, organisés en virtuel cette année.

**Mme Ribaud** rappelle que deux types de manifestations ont été organisées : des salons et forums pour l'orientation à l'attention des lycéens et étudiants (Studyrama, l'Etudiant, les journées portes ouvertes, salon des masters), et un forum pour l'insertion professionnelle en direction des étudiants uniquement (stage/emploi dans le cadre de la Semaine AMU Entreprises (SAE)).

Elle commente les courbes de fréquentations et indique que le salon de « l'Etudiant » a réuni cette année trois fois plus de visiteurs, en regroupant en virtuel un seul salon pour toutes les régions. Le salon des masters organisé par AMU a également rassemblé plus de participants.

En revanche, les divers forums et les relais organisés par les composantes et la Direction des Relations Internationales (DRI-AMU) n'ont pas été attractifs. Elle précise que les budgets de fonctionnement ont diminué de moitié du fait de la digitalisation de la communication, tout en restant cependant très importants. Elle cite les différentes applications utilisées en mettant en relief les avantages et inconvénients. **(voir annexe 1)**

**M. Leoncini** intervient sur les difficultés rencontrées via les applications qui nécessitent une inscription, il les trouve comparables à celles liées aux contraintes d'accessibilité lorsqu'il faut se déplacer dans les salons. Selon lui, passer outre ces difficultés dénote d'un intérêt pour s'informer. Il estime que le nombre de connexions n'est certainement pas révélateur de l'affluence des visiteurs, car une même personne peut se connecter plusieurs fois. Tout comme en présentiel déclare **Mme Ribaud**, ce qui rend les comptages complexes. Elle indique que ce bilan fait état de visites cumulées sur plusieurs semaines et ajoute que la totalité des données n'est pas répertoriée, car des services ou composantes ont organisés des événements sans le soutien du SUIO.

**Le VP Formation** remercie Mme Ribaud et ses équipes pour ce retour et constate à nouveau la nécessité d'échanger en présentiel, ce qui permet de mesurer la compréhension des visiteurs face aux informations diffusées. Il note également un intérêt à maintenir le salon des masters en virtuel pour les publics empêchés, en parallèle des manifestations sur site. **Mme Ribaud** pense peu probable d'investir dans une telle organisation pour des raisons financières et de ressources humaines. En effet, ce sont les mêmes personnels qui sont sollicités, entre autres le SUIO et la Direction de la Communication (DirCom-AMU) qui ont été fortement mobilisés cette année.

## IV- FORMATION/PEDAGOGIE

### 1) - Demande d'accréditation hors vague : DEUST « préparateur/technicien en pharmacie »

Dans le cadre de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle et du décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, la faculté de pharmacie a déposé un projet d'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie auprès des MESRI et MSS.

**Le VP Formation** rappelle que lors de la CFVU du 10 septembre 2020, ce projet d'expérimentation avait été présenté. Il s'appuie sur le programme du Brevet Professionnel (BP) de « technicien en pharmacie » dont la maquette a été transformée en Licence Professionnelle (LP) « préparateur/technicien en pharmacie », pour spécialiser la formation au cours d'une troisième année.

La présente demande d'accréditation hors vague concerne la deuxième année de la formation, à savoir le niveau DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) pour les étudiants qui souhaitent la délivrance de ce diplôme de niveau intermédiaire.

**M. Honoré** annonce que tous les niveaux de la LP n'ont pas encore été validés par les ministères conjoints, hormis ce bloc des deux ans de formation qui permettra l'attribution de 120 ECTS qui ouvre droit à l'exercice réglementé de préparateur en pharmacie. Ce DEUST est référencé au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le programme est dispensé en formation initiale sous contrat d'apprentissage et en formation continue sous contrat de professionnalisation, en collaboration avec les partenaires actuels associés au BP. L'organisme « France compétences » prendra en charge une partie du financement qui est supporté par les entreprises et les centres de formation.

**M. Leoncini** demande si un étudiant qui souhaite s'arrêter au niveau DEUST peut ensuite reprendre la formation en troisième année en répartissant la charge de travail sur deux ans. **M. Honoré** confirme cette possibilité.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'accréditation hors vague du DEUST « préparateur/technicien en pharmacie » pour la rentrée 2021. (Annexe 2 du présent procès-verbal)**

**2)- Modifications des modalités de contrôle des connaissances par les composantes pour 2020/2021 : mesures Covid-19 semestre pair (information Annexe 3)**

- **ALLSH, FS, OSU-Pythéas,**

**Mme De Cacqueray** indique que les conseils de composante ont validé les demandes de modifications de tenue des épreuves, conformément aux conditions des MCC COVID-19 votées en CFVU exceptionnelle le 21 septembre 2020, pour les diplômes nationaux qui relèvent de la compétence de la CFVU.

**M. Magnouloux** s'interroge sur d'éventuelles nouvelles consignes qui émaneraient du MESRI, et **le VP Formation** répond que les mesures concernant le déroulement des épreuves restent identiques : les examens doivent être organisés, selon la circulaire ministérielle, dans des locaux permettant d'établir une distance « d'un mètre entre chaque table à droite, à gauche, devant et derrière (et équivalent en amphi) », ce qui représente environ 50% de la capacité nominale d'une salle. Ces mesures avaient déjà été prises lors de la réduction des capacités d'accueil en octobre 2020, lorsque la jauge avait été déterminée à 20% des capacités d'accueil totales pour l'ensemble des sites d'AMU. Concernant la rentrée, les préconisations du MESRI au niveau national semblent indiquer un retour en présentiel, avec la possibilité de transformer des cours magistraux à fortes cohortes en distanciel, à ce sujet une proposition d'organisation a été envoyée aux vice-doyens formation et doit être discutée.

**M. Leoncini** tient à préciser que certains étudiants ne sont pas enclins à revenir sur site. En effet, il cite un exemple survenu dans une de ses formations suite à l'organisation d'un examen terminal (CT). Un sujet en distanciel avait été prévu pour un étudiant empêché pour motif dérogatoire. A la suite, quatre autres étudiants qui ne s'étaient pas présentés à ce CT ont demandé les mêmes modalités en distanciel. Il semble que certains étudiants se soient confortés dans ce système et n'aient pas envie d'un régime en présentiel.

**Le VP Formation** remarque que cela concerne une minorité d'étudiants qui pourront le cas échéant bénéficier de l'offre de formation en distanciel qui s'est développée.

**3) - Calendriers universitaires des composantes pour 2021/2022**

**Mme De Cacqueray** rappelle que les fichiers des calendriers universitaires (CU) présentés sont issus de réunions de concertations avec les composantes. Après avoir transmis leurs prévisions, un dialogue avec le pôle scolarité de la DEVE est mis en place, en particulier avec Mme Hoang qui analyse les retours, afin de vérifier que le bornage AMU soit respecté et les plannings des formations harmonisés.

Les CU présentés ont été approuvés par les conseils des composantes (exceptés ceux de la faculté de Pharmacie car le conseil aura lieu à la suite de cette CFVU). Quant aux CU de l'école Polytech, ils seront examinés lors de la CFVU du mois de juillet.

**Mme De Cacqueray** ajoute que suite à l'adoption des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) lors de la précédente CFVU, deux composantes ont intégré le Contrôle Continu Intégral (CCI) dans leurs calendriers (ALLSH et FS). Ainsi, pour certaines filières il n'y aura pas de session de rattrapage classique, mais un CCI qui inclut des modalités de seconde chance au sein de ces évaluations. La période des enseignements est donc allongée pour permettre des créneaux d'examens.

**M. Leoncini** rouvre le débat sur le temps de préparation et de surveillance que nécessitent les CCI dont les résultats sont souvent médiocres, au détriment d'heures qui ne sont plus consacrées à la recherche. Il remarque qu'institutionnaliser le CCI dans les formations revient à se baser sur les évaluations dans le secondaire. Cette méthodologie ne lui semble pas en adéquation avec le développement de l'autonomie d'un apprenant qui a fait le choix de suivre des études universitaires. Il concède que le CCI permet de multiplier les interactions avec les enseignants du fait que les étudiants se retrouvent plus régulièrement en petites cohortes, mais cela entraîne également une dérive au niveau des notations qui récompensent les étudiants qui font acte de présence. Les missions

de l'université ne sont pas d'infantiliser les étudiants, ni de mettre en place des semblants de « classes préparatoires » par le biais des CCI.

Il regrette également que les sessions de rattrapages soient organisées en juin/juillet, car le temps de révision est court, au regard d'épreuves qui pourraient être organisées comme auparavant en septembre. Cela permettait selon lui de dégager du temps sur le mois de juillet pour effectuer des travaux de recherche.

Il estime que ce suivi des CCI nécessiterait de faire appel à des personnels PRAG. En effet, il déclare que la transformation des missions des enseignants-chercheurs ne conduit pas à s'orienter vers les métiers universitaires car les enseignants ne disposent plus des mêmes libertés pédagogiques, et cela transparait dans les modalités d'évaluations des compétences « soft skills », de plus la demande de productivité en recherche est de plus en plus pressante, pour des salaires peu attractifs.

Il conclut que la mise en place de CCI est une solution de facilité car aucune autre modalité n'a été trouvée. Il insiste sur la nécessité d'une réflexion pour optimiser la présence sur site des étudiants, tout en conservant une organisation semestrielle.

**Mme De Cacqueray** estime que le CCI a des avantages dans certaines matières et permet un suivi dans l'acquisition des connaissances. Concernant une session de rattrapage plus éloignée de la session 1, cela impliquerait d'utiliser des créneaux sur le mois de septembre, et aurait une répercussion sur l'allongement du calendrier. Les deux composantes pilotes intégrant le CCI feront l'objet d'un bilan comparatif, d'une part, entre les résultats des étudiants, et d'autre part, sur l'organisation de travail pour les personnels en composante. Elle constate que la session de rattrapage telle qu'appliquée actuellement n'est pas non plus positive puisque qu'environ 25% des étudiants convoqués se présentent aux examens et le taux de réussite est faible. De plus, cette organisation mobilise fortement les personnels sur trois périodes charnières du calendrier.

Relativement à la motivation des enseignants, elle considère qu'elle ne se situe pas dans le calcul du temps de travail.

**M. Leoncini** déclare qu'il n'y a pas eu de débat contradictoire sur les M3C qui imposent les blocs de compétences.

**Mme De Cacqueray** rappelle qu'il s'agit d'un aspect réglementaire, et que de nombreuses réunions avec les personnels enseignants et administratifs ainsi que les vice-doyens formation et étudiants, ont été organisées, dont l'une spécifiquement à l'attention des étudiants pour bien reprendre les notions intégrées dans les M3C.

Elle explique que le cadrage actuel n'est qu'une étape préliminaire à la rédaction complète des M3C. Un groupe de travail sera constitué pour échanger sur la notion de « compétences » dans le respect du cadrage de la prochaine accréditation de l'offre de formation.

#### **Vote :**

**La CFVU approuve, par 24 voix pour et 1 abstention, les calendriers universitaires des composantes, ALLSH, CFMI, EJCAM, FDSP, FEG, FS, FSS, IAE, IMPGT, INSPE, IUT, OSU Pythéas, SMPM, SUFLE, Pharmacie, au titre de l'année universitaire 2021/2022.**

**(Annexe 4 du présent procès-verbal)**

#### **4) - Modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 : vague 6**

**Le VP Formation** rappelle que des modifications de maquettes ne peuvent être validées que si elles correspondent à des aspects réglementaires, ou à une transformation pour intégrer le régime de l'alternance, ou bien en réponse à des AAP tels que DREAM U, TIGER, ou bien encore dans le cadre de la mise en place de formations au sein des instituts d'établissement.

Les maquettes présentées ce jour concernent :

- **Les aspects réglementaires :**

- Les facultés des Sciences et d'ALLSH procèdent à des aménagements des formations en lien avec la réforme de l'accès aux études de santé. Ces parcours offrent aux étudiants qui ne réussissent pas l'examen d'accès sélectif la possibilité de s'orienter vers une licence disciplinaire avec une mineure santé (L.AS 2) pour présenter à nouveau l'examen sélectif. La FS présente également des modifications de maquettes liées au label *Erasmus mundus*.

- L'INSPE rappelle les modifications réalisées dans la mention master « MEEF » suite aux réformes induites par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

- La faculté de Pharmacie fait évoluer l'offre en pharmacologie en ajoutant un parcours dans la mention « Ingénierie de la santé ».

- L'IAE propose des modifications dans le cadre de l'approche par compétences.

**M. Leoncini** note des variations d'HETD de plus 6000 heures dans la maquette d'un des parcours de l'INSPE.

**M. Bonnet** explique que ces heures sont justifiées par la coexistence des maquettes de M1 qui restent d'actualité pour l'ensemble des parcours de la mention « MEEF » en 2020/2021, et les enseignements prévisionnels pour 2021/2022 en M1 et M2. Il ajoute qu'à ce chevauchement des deux années universitaires, s'ajoutent des erreurs de paramétrage dans l'outil PACOME sur des UE à choix. Il atteste qu'il n'y a pas d'augmentation de budget en coût réel.

- **L'alternance et les formations à distance**

- L'IMPGT et l'EJCAM présentent des ajustements effectués dans le cadre des formations ouvertes à l'alternance.

- La FDSP propose également dans la mention « droit public » la fermeture de l'offre semi-présentielle pour le public de formation continue pour offrir un enseignement à distance intégral avec des aménagements.

- **La mise en place des instituts d'établissement**

La FSMPPM modifie trois mentions de masters en lien avec des instituts d'établissement tels que « MarMaRa », « ISSPAM » et « ARKAIA ».

**Le VP Formation** commente, pour terminer, l'unique formation qui ne répond à aucun des critères cités, mais qui a fait l'objet d'un arbitrage de la gouvernance. Il s'agit de proposer la langue coréenne dans la mention « LEA » pour permettre aux étudiants qui poursuivent leur cursus en master de continuer l'apprentissage de cette langue enseignée en licence. La faculté ALLSH a pour cela mutualisé et réorganisé l'enseignement du japonais entre les mentions de masters « Langues et sociétés », « Langues étrangères appliquées » et « Traduction et interprétation ».

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de maquettes pour 2021/2022, au sein des composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FS, IAE, IMPGT, INSPE, Pharmacie et SMPM. (Annexe 5 du présent procès-verbal)**

### **5) - Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2021/2022 : vague 3**

**M. Valerio** indique que des modifications ont été apportées par ALLSH aux tarifs de la LP « Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles (MMAC) » et à ceux du master « Ingénierie de la formation ». Ces rectificatifs font suite à une erreur de déclaration des heures d'enseignement. De plus, un parcours type a été ajouté, suite à un oubli, lors du vote au mois de mars dans la mention de master « lettres ».

Quant à la FDSP, les tarifs font suite à la création du parcours type de M2 « Douane » dans le master mention « Droit fiscal ». Il rappelle à toute fin utile qu'un stagiaire non pris en charge par un organisme peut solliciter une reprise d'études non financées.

**Le VP Formation** fait procéder au vote de ces ajustements de tarifs.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux ajustements des tarifs de formation continue pour les diplômes nationaux des composantes FDSP et ALLSH. (Annexe 6 du présent procès-verbal)**

### **6) - Capacités d'accueil en master 1 pour 2021/2022 : hors vague**

**Le VP Formation** annonce une augmentation des effectifs des capacités d'accueil proposées par l'EJCAM lors de la CFVU du 3 décembre 2020, dans la mention de master « journalisme » (20). En effet, dans le cadre de l'ouverture en alternance, la composante ajoute 10 places en contrat de professionnalisation.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'augmentation des capacités d'accueil en master mention « journalisme » pour la composante EJCAM, dans le cadre d'une ouverture de places en alternance.**

**(Annexe 7 du présent procès-verbal)**

### **7) - Modification du cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP)**

La PEP reconnaît un investissement particulier de l'engagement pédagogique des enseignants. **Le VP Formation** rappelle que le montant de cette prime était de 2 000€ par an éligible sur deux années et qu'une cinquantaine de primes étaient distribuées par an.

L'objectif est d'inscrire cette prime dans un cadre pluriannuel afin d'alléger la procédure qui incitait à déposer un dossier chaque année. Après concertation avec les représentants des personnels, les VP Richesse Humaine et Recherche, la décision a abouti à une prime qui se rapproche de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), à savoir 4 000€ par an sur 4 ans. Elle équilibre ainsi les missions en recherche et la transmission des connaissances dans le volet formation.

AMU s'engage à répartir 20 primes par an sur 4 ans, ce qui revient à un effort budgétaire de 320 000€ contre 100 000€ actuellement.

Les enseignants sous statut de PRAG ou de CDI LRU sont également éligibles. Au regard de ces nouvelles mesures, le CACr (Conseil Académique en formation restreinte) procédera au classement des dossiers à la place de la Vice-présidence Formation.

**M. Leoncini** se dit satisfait de cette restructuration de la PEP, et demande si l'étude des dossiers sera réalisée par le CACr sur le modèle des avancements de grade des enseignants-chercheurs.

**Le VP Formation** annonce que le circuit reste identique, après proposition d'un pré classement saisi par la composante de rattachement, le CACr pourra se prononcer. A ce jour, le modèle retenu pour évaluer les critères reste effectivement la fiche existante pour l'avancement afin de se baser sur des critères communs.

**M. Leoncini** estime que cette fiche présente des attendus promotionnels qui ne reflètent pas forcément les qualités en matière de pédagogie. Il préconise d'ajouter des informations fournies par l'OVE pour avoir un retour des étudiants.

**Le VP Formation** déclare que certains résultats peuvent être biaisés dans les évaluations, mais il est souhaitable que l'enseignant puisse appuyer les valeurs mises en avant par des supports.

**Mme Viessant** estime complexe d'apporter des preuves, à part éventuellement par le biais de procédés innovants comme la classe inversée.

**Le VP Formation** insiste sur le fait que l'évaluation n'est pas liée à l'innovation, mais à l'engagement. Des activités sont identifiables, comme l'animation de forums, la responsabilité de formations, ou le temps dédié aux étudiants.

**Mme Gaitan** rappelle que dans le corps des enseignants-chercheurs les publications sont examinées et souhaite connaître la différence avec les critères attendus pour la PEDR. **Le VP Formation** explique que l'objectif est de vérifier qu'un lien est maintenu dans les deux volets, par exemple cela peut être un minimum réglementaire d'heures d'enseignement pour la PEDR, et la participation à des colloques pour la PEP.

**MM. Leoncini et Fournier** s'interrogent sur la possibilité de cumuler ces deux primes, ce qui semble peu probable au **VP Formation**, au vu de l'investissement attendu dans les deux volets et de l'aspect politique d'une telle mesure mais cela peut être soumis à l'avis du Comité Technique. Ce à quoi **M. Leoncini** répond que la PEDR comporte une allocation nationale qui pourrait être cumulable pour ne pas peser sur le budget de l'établissement.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, par 24 voix pour et une abstention, aux modifications du cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP). (Annexe 8 du présent procès-verbal)**

## V- VIE ETUDIANTE

### 1) - FSDIE : projets

**M. Moro** indique qu'à nouveau la commission a reçu peu de dossiers. A l'automne 2021, AMU s'engage à redynamiser les associations.

Il présente ensuite les cinq projets qui vont bénéficier d'une subvention :

- « Les Rachimbourgs » est une troupe de théâtre de la FDSP qui réalise des saynètes, et demande une aide financière pour numériser les manifestations ;
- « TACT » (Trophée Annuel des Campus du Territoire d'Aix-Marseille) qui sollicite le budget le plus important de l'année sur le FSDIE (62 586€). Ce projet prévoit de réunir 4 000 à 5 000 étudiants d'AMU sur un site de l'ARENA d'Aix-en-Provence avec des tournois de sports et des démonstrations de diverses activités. La commission souhaite encourager l'université à redévelopper ces manifestations ;
- « Immersion Vasarely x Bureau des Arts », les étudiants vont filmer et transmettre les images sur l'ensemble des médias de l'université ;
- « Création d'un site internet pour l'association » pour une association de la FDSP ;
- « Ils ne vivent plus ici » est un film réalisé par des enseignants-stagiaires du master « MEEF » sur les problématiques de la crise sanitaire.

**M. Leoncini** demande si le droit à l'image est respecté, et **Mme Delorge** précise que ce sont des événements récurrents et les films sont figés sur DVD, mais admet avec **M. Moro** que l'aspect réglementaire est à contrôler.

**Le VP Formation** soumet au vote le montant total des subventions accordées : 76 058,00 €

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, l'avis de la commission ad hoc FSDIE projets, réunie le 6 mai 2021. (Annexe 9 du présent procès-verbal)**



En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 16h05.



Lionel NICOD, Vice-Président Formation